

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE LIEUSAIN**

Séance du 27 février 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	10

L'an deux mille vingt et le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Virginie THOBOR, Vice-Présidente

Date de la convocation : 17.02.2020

Objet de la délibération

Adoption du compte administratif de l'exercice 2019

PRESENTS : Mesdames BAZZONI, BOUKHEZER, DJIRE, HULIN, SAINTE-LUCE et THOBOR, Messieurs JARNET, LAUBERTHE, LEROUGE et LIENARD

Rapporteur : Mme Thobor

PROCURATION : Monsieur BISSON à Madame THOBOR

N° 03.2019

SECRETARE DE SEANCE : Madame HULIN

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-31, L1612-11 à L1612-14 et R2342-11 à R2342-12,

Vu la nomenclature budgétaire M14,

Vu le budget primitif 2019,

Vu le compte de gestion 2019,

Considérant l'arrêt des comptes du Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2019,

Considérant que ces comptes sont en tous points identiques à ceux retracés dans le compte de gestion du Comptable,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Article 1 : adopte le compte administratif 2019, lequel peut se résumer comme suit :

	Mandats	Titres	Solde
Fonctionnement	155 978,62 €	153 703,32 €	- 2 275,30 €
Excédent de fonctionnement 2018			+ 45 999,81 €
Total fonctionnement			+ 43 724,51 €

PRÉFECTURE
DE SEINE ET MARNE
- 9 MARS 2020
COURRIER - ARRIVÉE

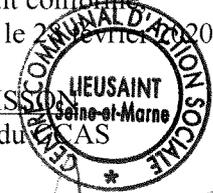
	Mandats	Titres	Solde
Investissement	0 €	4 010,20 €	+ 4 010,20 €
Excédent d'investissement 2018			+ 4 809,37 €
Total investissement			+ 8 819,57 €

Article 2 : constate par la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion dressé par le Comptable relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Article 3 : vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

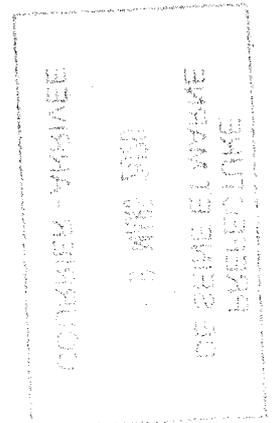
Pour extrait conforme,
Lieusaint, le 20/06/2020

Michel BISSON
Président du CAS



Le Président :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*



**IV - ANNEXE DU BUDGET PRIMITIF - IV
ARRETE ET SIGNATURES - D2**

Département de Seine-et-Marne
TRESORERIE DE SENART GESTION PUBLIQUE LOCALE
C.C.A.S. DE LIEUSAIN
CA 2019

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres absents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour 11
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation 17/02/2020

Présenté par *Mme Virginie Thobor, Vice-présidente du C.C.A.S.*

A Lieusaint, le *27 février 2020*

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire,

A Lieusaint, le *27 février 2020*

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

M. BISSON

Mme THOBOR

Mme HULIN

M. LAUBERTHE

Mme BAZZONI

M. LIENARD

M. JARNET

Mme DJIRE

Mme BOUKHEZER

Mme SAINTE-LUCE

M. LEROUGE

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le
et de la publication, le

A Lieusaint, le *28 février 2020*

LE PRESIDENT,
M. BISSON



